

L'Agglo choisit Getaround pour déployer son service d'autopartage dans 16 communes du territoire

Faciliter les déplacements en proposant une alternative à la multiplication des véhicules dans les foyers, c'est l'objectif du service de location de véhicules en libre-service souhaité par la CASGBS et voté à l'unanimité en Conseil communautaire le 23 mai. C'est la société Getaround qui a été retenue pour déployer le service. Lancement prévu dès septembre.



À la suite de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancé fin 2023 et conformément à son Plan Climat et son Projet de Territoire, **l'Agglo expérimentera dès septembre un service de location de véhicules en libre-service** sur le territoire, en partenariat avec **Getaround** (lire ci-après). C'est en effet cet opérateur français d'autopartage qui a été retenu par le Conseil communautaire lors de sa séance du 23 mai dernier.

16 communes volontaires

Le service sera déployé dans **les 16 communes qui se sont portées volontaires pour participer** :

- Saint-Germain-en-Laye avec 4 véhicules ;

- Bezons, Chatou, Houilles, Le Pecq, Le Vésinet, Maisons-Laffitte, Marly-le-Roi et Montesson avec 2 véhicules chacune ;
- Aigremont, Carrières-sur-Seine, Croissy-sur-Seine, Le Mesnil-le-Roi, L'Étang-la-Ville, Louveciennes et Mareil-Marly avec 1 véhicule chacune.

Les futures stations, dont les adresses précises sont en cours de confirmation, seront matérialisées par un marquage au sol et un mât précisant l'interdiction de stationner. Les véhicules de 5 places (Clio 5, Citroën C3 ou Peugeot 208) seront identifiables grâce au logo de l'opérateur.

À savoir : le projet ne coûte rien aux communes, ni à l'Agglo, à l'exception des frais de marquage réglementaires pour identifier les places de stationnement.

Repenser nos modes de déplacement

Si le territoire bénéficie d'importantes infrastructures de transports (RER A, Transilien J et L, tramways T2 et T13, autoroutes A13 et A14), le reliant directement et aisément au quartier de la

Défense et à Paris, **les connexions d'une commune à l'autre sont moins évidentes** et la voiture personnelle reste largement plébiscitée pour réaliser ces trajets. Sur le modèle de l'expérimentation de vélos et trottinettes électriques en libre-service (TIER), lancée en 2022 et toujours en cours, l'Agglo a donc souhaité **donner aux habitants, travailleurs et visiteurs du territoire de nouvelles possibilités de déplacements** vers leurs lieux de travail, de consommation et de loisirs.



Avec ce dispositif, la CASGBS souhaite développer et démocratiser la pratique de location de véhicules en libre-service – **l'autopartage** – dans les habitudes de déplacement des habitants, travailleurs et visiteurs du territoire. En termes plus concrets, **offrir une alternative à la seconde voiture présente dans de nombreux foyers** (voir encadré ci-après). **En mobilisant à nouveau la méthode de l'expérimentation**, en collaboration avec les communes volontaires, elle vise toujours le même objectif : améliorer la qualité du service rendu aux habitants, travailleurs et visiteurs, en minimisant l'impact environnemental.

L'autopartage, comment ça marche ?

Dans les villes participant à l'expérimentation, le dispositif fonctionnera sur inscription, **pour une durée et une destination au choix de l'utilisateur**, qui devra avoir son permis depuis 2 ans au moins. Les véhicules, thermiques ou électriques selon les stations, seront disponibles **24h/24 et 7j/7**, directement sur leur place de stationnement.

Le mot des Vice-présidents en charge des Transports : Laurence Bernard, Maire du Pecq, et Jean-Roger Davin, Maire de Croissy-sur-Seine

« Le déploiement d'un service de location de véhicules en libre-service sur notre territoire constitue l'un des leviers d'action du Plan Climat pour faciliter les liaisons entre les communes, en proposant des offres alternatives aux véhicules individuels. L'enjeu est essentiel à l'échelon national comme local, le transport routier étant le premier poste émetteur de gaz à effet de serre. »

À terme, la CASGBS tirera le bilan de cette expérimentation, réalisée en collaboration avec les communes volontaires, et statuera sur les conditions de sa pérennisation. »

À propos de **getaround**

La société a été créée en 2009 sous le nom Drivy, avant de devenir Getaround en 2019. Le service est disponible dans plus de 300 villes en Europe et aux États-Unis. Plus d'informations sur www.getaround.com

Pour réserver une voiture c'est simple

- 1** - Inscription et réservation sur l'appli ou le site web de Getaround (fonctionnel sur le territoire en septembre)
- 2** - État des lieux et déverrouillage à l'aide d'un smartphone (les clés se trouvent à l'intérieur)
- 3** - C'est parti ! Pour 1h, 1 jour, le week-end ou plus... (le trajet est entièrement assuré)
- 4** - Restitution du véhicule au même endroit et verrouillage avec un smartphone (les clés doivent être laissées dans la voiture).

Combien ça coûte ?

SEMAINE / BASSE SAISON	
Heure	*
Demi journée	25€
Journée	35€
2 jours	65€
1 semaine	240€

WEEK-END / HAUTE SAISON	
Heure	*
Demi journée	30€
Journée	45€
2 jours	80€
1 semaine	300€

Aucun abonnement nécessaire. 200 kms inclus par jour de location. Tarifs variables en fonction de la saison. Cette grille tarifaire représente une tendance des prix observés pour les durées données. Ces tendances sont données à titre purement indicatif.

* <u>Location à l'heure (1 à 8h)</u> : Le prix de la première heure est fixé à 55% du prix Journée. Chaque heure supplémentaire augmente progressivement le prix, jusqu'à 9 heures où le prix Journée s'applique alors.
<u>1 jour de location (9 - 24 heures)</u> : Le coût correspond au prix Journée.
<u>2 jours de location ou plus (25 heures et plus)</u> : le coût de chaque 24 heures supplémentaires est progressivement réduit en suivant une dégressivité.

Moins de voitures dans les rues grâce à l'autopartage

Selon une étude de l'ADEME sur l'impact de l'autopartage sur les pratiques de mobilité et la motorisation (2022), l'autopartage contribue à réduire le nombre de voitures dans les rues et donc les émissions globales du secteur automobile. Une voiture en autopartage remplace en effet 5 à 8 voitures personnelles, supprime entre 10 000 et 19 000 kilomètres par an parcourus en voiture individuelle et libère jusqu'à 3 places de stationnement sur voirie. Combiné aux autres modes alternatifs à la voiture individuelle (marche, vélo, transports en commun, covoiturage), ce service peut ainsi accompagner la décongestion de notre réseau routier.

Enquête complète sur <https://bibliothèque.ademe.fr/mobilite-et-transport/5804-enquete-autopartage-2022.html>

Vous avez encore des questions ?

Posez-les sur le site de Getaround : <https://fr.getaround.com/help#drivers>